

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBULT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX**Membres excusés** : M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. HELIE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Construction d'une crèche "multi-accueil", avenue Franklin Delano Roosevelt - Modification du programme et ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle - Signature du marché**

Madame Tenenbaum, au nom de la commission plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 10 mai et 15 novembre 2004 et du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'une crèche "multi-accueil" sur une propriété de la Ville, sise avenue Franklin Delano Roosevelt, comprenant, d'une part, une tranche ferme de 2 200 000 € TTC correspondant à la crèche d'autre part, une tranche conditionnelle de 1 800 000 € TTC, éventuellement décalée dans le temps, pour le centre de loisirs, le relais "petite enfance" et le local destiné au service de la Protection Maternelle et Infantile et m'a autorisé à lancer la procédure de mise en appel d'offres de la construction d'une crèche "multi-accueil" (tranche ferme), et à signer les marchés.

Au cours des études, il est apparu pertinent de modifier le programme initial de la manière suivante :

- le relais "petite enfance" (R.A.M.) et le service de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), initialement prévus dans le cadre de la tranche conditionnelle, seraient intégrés dans la crèche "multi-accueil" (tranche ferme) ; ce regroupement permettrait une utilisation plus rationnelle des locaux avec la mutualisation de la salle d'activités motrices, de la salle de jeux d'eau et du bureau du pédiatre ;
- le bâtiment abriterait six unités de vie de dix enfants chacune au lieu des trois unités de vie de vingt enfants chacune prévues à l'origine du projet ; le nombre de salles d'activités, de chambres collectives, de sanitaires et de salles de change se trouverait ainsi multiplié par deux ;
- une recherche de rationalisation des espaces a permis de limiter l'augmentation de la surface hors oeuvre nette (SHON) du bâtiment au juste nécessaire ; toutefois, les modifications de programme ont induit une hausse réelle de la surface utile, qui passerait de 720 m² à 985 m², ainsi qu'une augmentation des prestations à confier aux entreprises.

Il convient également d'intégrer dans le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de la tranche ferme, l'aménagement des espaces publics, notamment la création d'un arrêt dépose-minute, l'élargissement du trottoir et l'éclairage public, estimés à 85 000 € TTC.

Enfin, entre mai 2004 et juin 2006 (date du dernier indice de variation des prix), il est apparu une hausse du coût de la construction de 7,7 % qui doit être prise en compte.

Ces évolutions sont estimées à 750 000 € TTC pour la tranche ferme, qui serait donc portée à 2 950 000 € TTC, mobilier et équipement de cuisine inclus.

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, fixée initialement à 4 000 000 € TTC, serait portée à 4 750 000 € TTC, y compris le mobilier, et l'équipement de la cuisine, et hors aménagement des espaces publics, parkings et voiries extérieurs de la tranche conditionnelle.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter la modification du programme de construction de la structure "multi-accueil" de la petite enfance, avenue Franklin Delano Roosevelt, tel qu'il est proposé ;
- 2) porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 4 000 000 € TTC à 4 750 000 € TTC, hors aménagement des espaces publics, parkings et voiries extérieurs de la tranche conditionnelle ;
- 3) m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;
- 5) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial du marché jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT